

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article865>

« Collectif respect » : au m pris du droit des  trangers en Outre-mer

- Rep res - D battre -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : jeudi 16 avril 2009

Mis   jour le : jeudi 16 avril 2009

UGTG.org

DÃ©cidÃ©ment, la France pli fÃ©... : imbattable ou incorrigible pour ce qui est de l'hypocrisie dans le domaine du respect des droits des Ã©trangers non communautaires, non occidentaux, non blancs.

Ainsi, prise Ã la gorge par les revendications montantes des minoritÃ©s jusqu'alors invisibles, l'Etat s'empresse de crÃ©er la HALDE (Une haute autoritÃ© chargÃ©e de dÃ©miner les affaires de racisme)... Et d'en confier la prÃ©sidence au PDG de Renault, Louis Schweitzer. Renault, condamnÃ©e le 2 avril 2008 pour discrimination (encore un euphÃ©misme hypocrite pour dÃ©signer le racisme Ã l'emploi) Ã l'encontre notamment d'un ouvrier martiniquais... [L'article en ligne sur le site [Montraykreyol](#)]

En 2008, la question du racisme Ã l'embauche Ã l'encontre des GuadeloupÃ©ens sur leur propre sol fait dÃ©bat. La France, jamais en reste d'un mauvais coup contre ses indigÃ©nes des colonies, dÃ©localise la reprÃ©sentation de la HALDE (de la Martinique vers la Guadeloupe) et dÃ©signe... un ex flic Ã sa tÃªte. SitÃ´t sa nomination effective, l'homme se gausse et se fixe comme prioritÃ©... : la lutte contre les discriminations dont nous serions les auteurs Ã l'Ã©gard des handicapÃ©s...

Nous voilÃ© en 2009, et l'Etat franÃ§ais habilite le collectif "respect" Ã assister les Ã©trangers dans les Centres de RÃ©tention Administrative (CRA). Un collectif sorti tout droit des entrailles de la [France Ã©ternelle](#)...

Ce qui suit ne s'invente pas...

[\[Affiche du Gisti {JPEG}\]](#)

Action collective

Â« Collectif respect Â » :

Au mÃ©pris du droit des Ã©trangers en Outre-mer

LâEuros"association qui sera habilitÃ©e, Ã partir du 2 juin prochain, Ã assister les Ã©trangers dans les centres de rÃ©tention administrative (CRA) sur le lot dâEuros"outre-mer (CRA de Guyane, Guadeloupe et RÃ©union) [1] est une inconnue dans ce secteur.

Le collectif Â« respect Â » qui sera habilitÃ© Ã partir du 2 juin prochain, Ã assister les Ã©trangers dans les CRA de Guyane et de la Guadeloupe est **un inconnu dans le domaine du droit des Ã©trangers** tant en mÃ©tropole quâEuros"en Outremer.

Selon les informations disponibles, le collectif Â« respect Â » est nÃ© en 2002 Â« au lendemain des sifflets

contre la Marseillaise au Stade de France », lors du match France-Algérie d'octobre 2001. Jusqu'en 2008, il avait pour seul objet de « promouvoir le respect des étrangers » et était une association à but non lucratif, et en particulier aux institutions et au Président de la République ». Et c'est tout.

Est-ce un hasard ?

Le 28 août 2008, six jours après la parution du décret qui prévoyait la répartition des CRA à plusieurs associations et le jour même de la parution du premier appel d'offres, le Collectif respect déclarait à la préfecture une modification de ses statuts : son objet devenait « informer les étrangers, les aider à exercer leurs droits ainsi que défense et toute promotion du concept de respect sous toutes ses formes » [2].

Le cabinet du ministre de l'immigration affirme depuis octobre « ne pas connaître » ce collectif. Cela ne l'a pas empêché de déclarer « prendre au sérieux cette candidature » si son projet apparaît « constructif et crédible ». Les seuls liens connus du collectif avec le droit des étrangers convergent pourtant vers le ministre : Frédéric Bard, son fondateur et coordinateur jusqu'en janvier 2008, est chargé de mission en son sein (information confirmée par le ministre à plusieurs médias) et l'a représenté dans au moins deux réunions internationales en 2008. Par ailleurs, selon un document budgétaire pour l'année 2008, le collectif a reçu en 2006 une subvention de 28 700 euros au titre du programme « accueil des étrangers et intégration », programme qui relève depuis 2007 du ministre de l'immigration.

On ne peut que constater que la candidature de ce collectif fantôme ait été retenue alors qu'il n'a aucune action connue à destination des étrangers à son actif ni, manifestement, aucune expertise juridique dans le secteur.

Autant plus que, le 30 octobre 2008, le juge des référés du tribunal administratif de Paris a annulé le premier appel d'offres précisément parce que le ministre ne pouvait, « eu égard à l'objet du marché, accorder au critère de la qualification juridique des futurs prestataires une pondération inférieure à 15% en ne fixant, au surplus, aucun niveau quant au minimum de connaissances juridiques requis ».

Cette décision s'inscrit dans le contexte national de l'offensive contre les droits des étrangers en attendant que dénoncent nos associations.

Pire, le collectif a emporté le lot d'outre-mer même si le droit des étrangers est le plus difficile à maîtriser et le moins protecteur. Or le collectif « respect » tire-t-il avantage à participer pour prétendre assister les étrangers visés par une reconduite depuis les départements ultramarins ?

On peut craindre que, dans les faits, il ne serve que de paravent à la politique d'objectifs chiffrés de développement de l'économie industrielle outre-mer, en assurant une simple assistance à l'éloignement des étrangers plutôt qu'une défense de leurs droits.

Ainsi en 2007 le nombre d'étrangers éloignés depuis l'Outre-mer s'élevait depuis les seuls départements de Guyane et de Guadeloupe à 10 857 et depuis Mayotte à 13 990, soit au total à 25 210 contre 23 831 en métropole [3].

Une telle performance s'explique par un droit d'exception qui permet à la police aux frontières d'interpeller et d'éloigner les étrangers de manière expéditive. Cela signifie que le Collectif respect, malgré son inexpérience manifeste en la matière, aura plus de cas d'expulsion à traiter en

Guyane et Guadeloupe que chacune des cinq autres associations habilitÃ©es Ã intervenir en France mÃ©ropolitaine âEuros' et en aurait plus que lâEuros"ensemble de ces cinq associations, si dâEuros"aventure son intervention sâEuros"Ã©largissait Ã Mayotte.

La Commission nationale de la dÃ©ontologie et de la sÃ©curitÃ© qualifiait pourtant rÃ©cemment le Centre de rÃ©tention administrative de Mayotte dâEuros"Â« indigne de la RÃ©publique Â » et dÃ©nonÃ§ait Â« une pratique rÃ©gulÃ©re nâEuros"entrant dans aucun cadre lÃ©gal Â » de la police aux frontiÃ©res en Guyane. **Par sa proximitÃ© du ministÃ©re, le Collectif "respect" risque de sâEuros"autocensurer dans la dÃ©nonciation de ces dÃ©rives.**

Depuis quelques annÃ©es, plusieurs associations luttent en Outre-mer pour y faire appliquer a minima les droits reconnus aux Ã©trangers en mÃ©tropole.

Dans le CRA de Guyane, une prÃ©sence associative salariÃ©e et bÃ©nÃ©vole est assurÃ©e par la Cimade ; dans celui de Mayotte, des habilitations partielles viennent tout juste dâEuros"Ã©tre accordÃ©e pour cinq bÃ©nÃ©voles de la Cimade aprÃ©s plus dâEuros"un an dâEuros"attente ; dans le CRA de Guadeloupe et dans le local de rÃ©tention administrative de la Martinique, des visites de bÃ©nÃ©voles des associatifs ne sont que tolÃ©rÃ©es par la Police aux frontiÃ©res. La dÃ©signation du collectif respect sonne comme un coup dâEuros"arrÃ©t de ces tentatives pour faire respecter le droit des Ã©trangers dans un contexte particuliÃ©rement difficile.

Le contrÃ©leur gÃ©nÃ©ral des lieux de privation de libertÃ© a insistÃ©, lors de la prÃ©sentation de son rapport annuel le 8 avril dernier, sur la nÃ©cessitÃ© quâEuros"une Â« voix non gouvernementale Â » et surtout, suffisamment compÃ©tente assure lâEuros"assistance des Ã©trangers en rÃ©tention.

Nul ne peut croire sÃ©rieusement que collectif "respect Â » est la personne morale la mieux Ã mÃ©me dâEuros"assurer le respect des droits des migrants menacÃ©s dâEuros"Ã©loignement depuis lâEuros"Outre-mer.

Il est mÃ©me permis de nâEuros"y voir Ã nouveau quâEuros"un signe du mÃ©pris de ces droits et de la volontÃ© dâEuros"entraver les efforts de ceux qui Â«uvrent pour quâEuros"ils soient reconnus et appliquÃ©s sur lâEuros"ensemble du territoire national, dont les dÃ©partements ou collectivitÃ©s dâEuros"outre-mer font constitutionnellement partie.

Un vÃ©ritable mÃ©pris pour lâEuros"Outre-mer en prÃ©lude aux prochains Etats gÃ©nÃ©raux.

Paris, Fort de France, Pointe-Ã -Pitre, Cayenne, Mamoudzou, Saint-Denis de la RÃ©union

15 avril 2009

Signataires

Collectif Migrants Outre-mer (Mom) [ADDE (avocats pour la dÃ©fense des droits des Ã©trangers) - AIDES - Amnesty International France - AnafÃ© (association nationale dâEuros"assistance aux frontiÃ©res pour les Ã©trangers) - CCFD (comitÃ© catholique contre la faim et pour le dÃ©veloppement) - Cimade (service Â«cumÃ©nique dâEuros"entraide) - Collectif HaÃ©ti de France - Comede (comitÃ© mÃ©dical pour les exilÃ©s) - Gisti (groupe dâEuros"information et de soutien des immigrÃ©s) - Elena (les avocats pour le droit dâEuros"asile) - Ligue des droits de lâEuros"homme - Mouvement contre le racisme et pour lâEuros"amitiÃ© entre les peuples - MÃ©decins du monde - Secours Catholique / Caritas France]

Guadeloupe : Amnesty International Groupe 426 Guadeloupe - Collectif guadeloupÃ©en contre la xÃ©nophobie - LDH-Guadeloupe /

Guyane : Cimade-Guyane - LDH-Guyane

Martinique : Collectif pour la dÃ©fense des droits des CaribÃ©ens et CaribÃ©ennes en Martinique [Collectif pour la dÃ©fense des droits des CaribÃ©ens et CaribÃ©ennes en Martinique : ADHM (Association des HaÃ«tiens de Martinique) - Amnesty International, groupe 421 de Martinique - ASSOKA (Association SolidaritÃ© Karaib) - Cercle Frantz Fanon - CDMT (Centrale DÃ©mocratique Martiniquaise des Travailleurs - CGTM (ConfÃ©dÃ©ration GÃ©nÃ©rale des Travailleurs de la Martinique) - LDH - Martinique) - UFM (Union des Femmes de la Martinique)]

Mayotte : Cimade-Mayotte - MÃ©decins du Monde-Mayotte - Coordination pour la Concorde, la ConvivialitÃ© et la Paix

RÃ©union : LDH-Saint-Denis de la RÃ©union

Source : Sur le site du [Gisti](#) :

[-] [Â« Collectif respect Â » : au mÃ©pris du droit des Ã©trangers en Outre-mer](#)

Lire aussi sur [Plumedepresse](#) :

[-] [Un sous-marin UMPiste choisi pour les Centres de rÃ©tention dâEuros™Outre-mer](#)

Post-scriptum :

Pour aller plus loin :

[Un syndicat de police prend position : Non Ã la sÃ©grÃ©gation !](#)

- PubliÃ© le lundi 23 fÃ©vrier 2009

[Confession dâEuros™avocats Ã un prÃ©tre de passage](#)

- PubliÃ© par [Collectif dâEuros™avocats](#) le lundi 10 novembre 2008

[Affaire JephthÃ© et Tilus DEPREUX c/ PrÃ©fecture](#)

- PubliÃ© par [Collectif dâEuros™avocats](#) le samedi 13 septembre 2008

[Rapt dâEuros™un pÃ¨re & de son fils de 5 ans : Lettre des avocats](#)

- PubliÃ© par [Collectif dâEuros™avocats](#) le lundi 8 septembre 2008

[1] Le CRA de Pamandzi Ã Mayotte nâEuros"est actuellement pas concernÃ© par lâEuros"appel dâEuros"offres

[2] Voir [l'article 8482 de la Ligue des droits de l'homme de Toulon](#)

[3] Selon le rapport du comité interministériel de contrôle de l'immigration de décembre 2008